



La microchirurgie innovante du dos

Communiqué de presse

Vexim annonce le lancement d'un placement privé pour un montant total d'environ 8 millions d'euros

Toulouse, le 27 janvier 2016 - VEXIM (FR0011072602 - ALVXM / Eligible PEA-PME) (la « Société »), société de dispositifs médicaux spécialisés dans la traumatologie du dos, annonce le lancement ce jour d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés, en vertu de la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 mai 2015. Le montant indicatif de l'opération est d'environ 8 millions d'euros, pouvant être porté à un maximum de 20% du capital social de la Société, soit un maximum de 1 269 694 actions nouvelles à émettre. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Alternext Paris auprès d'Euronext Paris.

Les fonds seront levés auprès d'investisseurs qualifiés domestiques et internationaux, à l'exception notamment des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon, conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (le « Placement Privé »). Ils permettront à VEXIM d'accélérer son développement international, et notamment de financer le processus réglementaire du SpineJack® aux Etats-Unis et de poursuivre son développement commercial.

Truffle Capital et Bpifrance se sont respectivement engagés, sous certaines conditions, à souscrire à l'augmentation de capital pour un montant maximum de 1,5 M€ et 2 M€.

En vertu de la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 19 mai 2015, le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Alternext Paris, au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre du Placement Privé ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Le Placement Privé est dirigé par Gilbert Dupont, agissant en qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

Les termes définitifs du Placement Privé seront annoncés par VEXIM dès que possible.

Prochain communiqué :

Résultats annuels 2015 : le 23 Mars 2016*

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016 : le 14 Avril 2016*

*date indicative, pouvant faire l'objet de modifications

À propos de Vexim, le spécialiste de la microchirurgie innovante du dos

Basé à Balma, près de Toulouse, Vexim est une société de dispositifs médicaux fondée en février 2006. Société experte dans la traumatologie du dos (basse et haute énergie, tumeur), Vexim s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour traiter les pathologies traumatiques de la colonne vertébrale. Bénéficiant du soutien financier de l'actionnaire de longue date Truffle Capital¹ ainsi que de subventions publiques BPI, Vexim a conçu et développé le SpineJack®, un implant unique capable de réparer une vertèbre fracturée et de restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale. Elle a également conçu le Masterflow™, un mélangeur-injecteur de ciment orthopédique innovant qui améliore la précision de l'injection, et optimise le geste chirurgical.

La Société compte à l'heure actuelle 60 collaborateurs et dispose de ses propres équipes de vente en Europe et d'un réseau de distributeurs spécialisés à l'international.

Vexim est cotée sur le marché Alternext Paris depuis mai 2012.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.vexim.com

SpineJack®, un implant révolutionnaire pour le traitement des fractures vertébrales

L'aspect révolutionnaire du SpineJack® réside dans sa capacité à redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine, à restaurer l'anatomie optimale de la colonne vertébrale et à neutraliser ainsi la douleur et assurer le recouvrement des capacités fonctionnelles du patient. Grâce à une gamme spécialisée d'instruments, l'insertion des implants dans la vertèbre est réalisée à l'aide d'une chirurgie mini-invasive, sous contrôle radiographique, en 30 minutes environ, ce qui permet au patient de sortir peu de temps après l'opération. La gamme SpineJack® comprend 3 implants en titane de 3 diamètres différents, couvrant ainsi 95 % des fractures vertébrales et toutes les morphologies des patients. La technologie SpineJack® bénéficie du soutien d'experts scientifiques internationaux dans le domaine de la chirurgie de la colonne vertébrale et d'une protection par des brevets dans le monde entier jusqu'en 2029.

Masterflow™, le système d'injection de ciment orthopédique haute performance

Le Masterflow™ est un mélangeur-injecteur de ciment orthopédique innovant qui améliore la précision de l'injection et optimise le geste chirurgical. Il permet de maîtriser l'injection de biomatériaux dans le corps vertébral.

Système complémentaire au SpineJack®, le Masterflow™ se distingue par son utilisation simple et précise, avec la possibilité d'interrompre immédiatement l'injection sans inertie. Le Masterflow™ contribue ainsi à la réduction de la douleur chez le patient. Les premières ventes ont été réalisées aux Etats-Unis en février 2015, et le système a obtenu le marquage CE en mars 2015.

Contacts	
VEXIM	RELATIONS PRESSE
<p>Vincent Gardès Directeur Général investisseur@vexim.com Tél. : +33 5 61 48 48 38</p>	<p>ALIZE RP Caroline Carmagnol / Wendy Rigal vexim@alizerp.com Tél. : +33 1 44 54 36 66 Tél. : +33 6 48 82 18 94</p>



- Nom : VEXIM
- Code ISIN : FR0011072602
- Code mnémonique : ALVXM



¹ Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est une importante société de capital-investissement européenne indépendante. Elle est spécialisée dans l'investissement et le développement d'entreprises technologiques évoluant dans les secteurs des TI, des sciences de la vie et de l'énergie. Truffle Capital gère 550 M€ à travers des FCPR et FCPI, ce qui leur permet dans ce dernier cas d'obtenir des réductions d'impôt (les fonds sont bloqués pendant 7 à 10 ans). Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.truffle.fr et www.fcpi.fr.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Avertissement

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions VEXIM aux Etats-Unis.